



GPA : Manuel Valls change son fusil d'épaule et tire à vue

[Marie-Joëlle GROS](#) et [Catherine MALLAVAL](#) 3 octobre 2014 à 19:46



Manuel Valls le 29 septembre à Besançon. (Photo Sébastien Bozon. AFP)

Dans «la Croix», le Premier ministre se dit désormais anti-gestation pour autrui.

Mai 2011. Interviewé par le magazine [Têtu](#), destiné à la communauté gay, Manuel Valls, alors maire d'Evry et député de l'Essonne, déclare : «Je comprends que certains au PS aient peur d'une dérive vers une marchandisation du corps des femmes qui pourrait se révéler immaîtrisable. Mais au-delà de ces précautions c'est une évolution qui est incontournable, à condition qu'elle soit encadrée. Contrairement à ce que disent ceux qui sont par principe hostiles à la GPA [gestation pour autrui, ndlr], je crois que si celle-ci est maîtrisée, elle est acceptable, et j'y suis donc favorable.»

Vendredi 3 octobre 2014, pendant que la Manif pour tous s'apprête à défiler ce dimanche à Paris et à Bordeaux, Manuels Valls, Premier ministre du gouvernement Hollande, interviewé par le quotidien chrétien *la Croix*, affirme cette fois que la GPA «est une pratique intolérable de commercialisation des êtres humains et de marchandisation du corps des femmes» avant d'ajouter qu'«elle est et sera interdite en France».

La veille, Nicolas Sarkozy avait sorti les trompettes en proposant d'inscrire l'interdiction de la GPA dans la Constitution. Non content de bomber le torse face à l'ex-président, Valls parvient à tomber d'accord avec le député UMP Jean Leonetti, en affirmant : «Je partage sa volonté d'empêcher absolument le recours à ce type de procréation [...]. En réalité, un marché de l'humain.»

Alternatives. Manuel Valls dégage ensuite un bazooka : il «exclut totalement» la transcription «automatique» des actes de filiation d'enfants nés à l'étranger de mères porteuses à l'état civil français, «car cela équivaut à accepter et normaliser la GPA». Patatras. C'est précisément le raisonnement de tous ceux (de droite, de féministes, de la Manif pour tous...) qui voulaient que la France fasse appel de sa condamnation, le 26 juin, par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour avoir refusé de délivrer un livret de famille aux Mennesson, parents de jumelles de 15 ans nées en Californie d'une «mère porteuse». Or le gouvernement de Manuel Valls, qui avait jusqu'à vendredi 26 septembre pour faire appel, ne l'a pas fait ([lire Libération du 29 septembre](#)).

Combien de juristes ont bondi en lisant l'interview de Valls ? Patrice Spinosi, l'avocat du couple Mennesson, est formel : «La France n'a pas le choix. Elle doit mettre son droit en conformité avec le droit européen qui s'impose à elle, et même exposer ensuite à la CEDH comment elle s'y est prise.» Bref, rendre des comptes. Faire mine de pouvoir maintenant s'arranger avec le droit ne tient pas. «C'est une argumentation politique, pas juridique», tacle Patrice Spinosi.

En coulisse, le gouvernement fait plancher des juristes sur des alternatives à la retranscription. La féministe et philosophe Sylviane Agacinski lui a soufflé la possibilité de pas reconnaître les Mennesson (Sylvie et Dominique) comme d'authentiques parents, mais comme des «tuteurs». D'autres suggèrent de reconnaître comme père Dominique Mennesson, car il a donné ses spermatozoïdes. Charge à son épouse qui a dû faire appel à une donneuse d'ovocytes (qui n'était pas la «mère porteuse») d'engager une procédure d'adoption. Mais le raisonnement ne tient plus quand les deux parents ont donné leurs gamètes. Le terrain est miné. D'autant que cinq autres dossiers de couples français, hétéros et homos, sont en passe d'être examinés par la CEDH.

Origines. Avec un tel revirement, «le Premier ministre donne des gages à ceux qui défendent des valeurs rétrogrades, au lieu d'affirmer haut et fort ce que l'on estime juste», souligne pour sa part la sociologue Irène Théry. Dans la première partie du quinquennat, la ministre de la Famille, Dominique Bertinotti, lui avait commandé un rapport sur la filiation et les origines, qui comprenait une réflexion sur la GPA. «Ceux qui ont participé à ce groupe de travail ne partageaient pas tous le même point de vue, loin de là. Il y a moyen de débattre dans le calme, de façon constructive. Mais les politiques, de droite ou de gauche, n'y sont toujours pas prêts.» Mille enfants vivant en France seraient nés par GPA. C'est peu. Et pourtant ces trois lettres ont le don d'hystériser le débat politique. «Amalgamer le commerce des ventres, la mafia, l'exploitation de la misère, avec la législation qui encadre la GPA dans des pays comme le Royaume-Uni, Israël ou les Etats-Unis, c'est faire insulte à la démocratie», reprend

Irène Théry. A La Haye, une convention en cours de rédaction vise à lutter contre les GPA mafieuses. Offensif, Valls soutient que «la France va prendre une initiative internationale sur la GPA», qui devrait aboutir aux refus des candidats français à la GPA dans des pays où elle est légale. Autrement dit, chacun chez soi, personne ne circule. «Intenable, estiment à nouveau les juristes. Les citoyens ont le droit de circuler et ne s'en privent pas.»

Marie-Joëlle Gros et Catherine Mallaval